PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

COMMUNE La Plaine sur Har.

REGISTRE **D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Coch	er la case correspondante
	Installations classées pour la protection de l'environnement
	Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
	Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
	Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
	Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
	Carte communale
	Classement de voirie
X	Divers
rela	tifà: Remplaament d'un sanitaire existant et ation d'un alri leus dans la bande des 100 mêtres.
ne	ation of the dri dris supplements.
	The Commissaire of the Commissai
	Command of the comman
	4/



REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête: Installabor de Car Scoloure dans la barde	A			d'un abri de
Arrêté d'ouverture de l'enquête : arrêté n° 2024 - 3/2 - VRB pen date d M. le Maire de : La Plance Du Mer	u 21 ma	2024		de
M. le Préfet de :				
Président de la commission d'enquête -	Commissa	ire enquêteı	ır:	
M. YOUEL Francis	\$	qua	lité	
Membres titulaires : M				
M		qua	lité	
M		qua	lité	
Membres suppléants : M		qua	lité	
M		qua	lité	
M		qua	lité	
Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du	10/06/24	(13h30)	au 27/0	6/24 (16h30)
les	de	à	et de	à
les	de	à	et de	à
				à
Siège de l'enquête : Maine la Plaine Sur Autres lieux de consultation du dossier :				
Registre d'enquête : comportant	aussi être adr	essées par écr	it au nom du comm	nissaire enquêteur à :
Rapport et conclusions du commissaire es seront tenus à la disposition du public dès leur récule site internet de la maire	enquêteur : eption à :	a Maine		
aux heures et jours habituels d'ouverture des bur			nairies où s'est dére	oulée l'enquête et à la
préfecture de chaque département concerné.	sack of during			called a chiquoto of a la
Réception du public par le commissaire e	nquêteur :	30 à 161	130 ot de	à
				à
les				
les	de	à	et de	à Ju
les	de	à	et de	à
les	de	à	et de	No Pi
une réunion publique 🔲 a été 🔀 n'a pas	été organisée	par le Commis	ssaire enquêteur.	Offinis Saire

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre o	ouvert le	10/66/	24	à	13	heures 30	
H.7.	observe le 10 dun d	Observations rious par a furin 2024 lei de Car ant son doi con Tunex constier e	de M ⁽¹⁾ Coust de l a 13	de Ma 57 do v du po	onsient agenout	G. GIRVI L'emplan Menigo	Tanon U,
N°2	observati concenario e son don ortées en a	nous par M - Lumpler niale. meal pate ESNAVIT.	et more station i	ESNAUL dun Sant	T le 22 ane Cheme es 2 page	juin 202 in de la Fo du coumi	4 à 15h46 se, proché à de m-
N°	3 Observed Concurred du partis (3 d) Sounts	when par 1 ing du mil on arrede , les 5 pc	nne Sono plantation Inigar partiges jant	A'un a proche de ant le n b au co	24 jun 29 bri de can son domic C3, C rumer elec	24 à MI Scolane De - 3 a), C3 Houque d	53, ay weau b), (3c), 1 mre
						2	a company of the second

(1) Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Maire La Plaine - Enquête Publique

De:

Gilbert GIRAULT < gilbert.girault@wanadoo.fr>

Envoyé:

lundi 10 juin 2024 13:57

À:

Maire La Plaine - Enquête Publique

Objet:

Enquête publique abri bus

Pièces jointes:

Abri bus page 1.jpeg; Abri bus page 2.jpeg

Bonjour

Veuillez recevoir en pièces ci-jointes mes réflexions concernant l'enquête publique sur l'installation un abri bus au 58 Bd de la Tara.

Merci de m'en confirmer la bonne réception.

Cordialement

G. Girault

le commissa re-enquêteur

Mr GIRAULT G. 58, Boulevard de la Tara 44770 la Plaine sur Mer

Sautron le 10/06/2024

A l'attention de Mme le Maire Séverine Marchand, Mr Boullet Ajoint délégué, Mr Yguel Commissaire enquêteur,



Vous m'informez qu'après étude il est envisagé de déplacer l'arrêt bus du 28 Bd de la tara devant sur le parking jouxtant mon domicile. Je constate que l'emplacement est déjà défini alors que conformément au code de l'urbanisme, l'implantation de ce mobilier nécessite au préalable une enquête publique.

Malgré tout je vais vous expliquer pourquoi je pense que le choix de ce lieu d'implantation ne me semble pas judicieux.

Vous précisez sur l'enquête public que la plupart des 19 enfants susceptibles d'utiliser cet abri résident dans le lotissement de l'allée des Aubépines, ce qui les éloignerai encore plus de leur domicile en circulant à pieds sur une route, bd de la TARA très fréquentée particulièrement aux même horaires que les enfants. De plus cette route n'est absolument pas sécurisée : Pas de zone vélo, pas de trottoir etc. La vitesse y est très souvent excessive.

Avez-vous informé les familles concernées par ce rallongement de la distance par courrier, comme vous l'avez fait pour moi.

C'est abri est destiné à protéger les enfants de la pluie alors que vous allongez la distance entre leur domicile et l'abri ?

De plus vous préconisez que les familles pourraient les amener directement à cet abri en véhicule augmentant la circulation, et faire facilement demi-tour sur le parking alors que celui-ci est régulièrement saturé. Où est la cohérence dans tout cela?

La sortie du parking serait masquée par cet abri bus affectant la sécurité des personnes qui en sortent ainsi que celles qui circulent sur le boulevard (vélo, piétons, véhicules etc.). Il est fréquent de voir des accrochages à cet endroit.

Vous allez mettre la sécurité des personnes en danger et particulièrement celle des enfants en les faisant attendre le bus à l'entrée d'un parking très fréquenté quelque soit l'heure. Comme tout le monde le sait, les enfants n'attendent pas le bus forcément dans l'abri mais devant l'abri sauf quand il pleut bien sûr.

L'arrêt du bus serait une source de bruit supplémentaire pour nous. De plus il empiètera sur ma sortie de véhicule. Je stationne mon véhicule chez moi en raison du manque de place sur ce parking et des incivilités constatées. Nous avons de ce côté deux chambres. Depuis des années nous n'avons rien dit concernant le ramassage des poubelles. Mais sachez que lorsque la personne qui vient les enlever stationne devant notre terrain moteur tournant et radio allumée et bien sur les vitres ouvertes au alentour de 6 h du matin, ce qui nous réveille. Ce qui serait de même pour le stationnement d'un bus qui serait encore plus bruyant.

L'emprise nécessaire pour ce type d'installation supprimerait au moins une place de parking pour personne handicapée.

Les deux places handicapées ne sont pas toujours respectés en raison de l'incivilité de certains conducteurs, aucun risque, personne ne surveille.

Vous parlez de chemin de cheminement des piétons, je n'en vois aucun à cet endroit?

le commissaire-enquêreur

Concernant le parking.

Ce parking dont l'entrée était auparavant devant le 55 et 57 Bd de la tara à été déplacé en 2008, je n'en connais pas la raison. Je peux vous transmettre des photos.

Il était même auparavant tout le long du littoral ce qui permettait un plus grand nombre de place et évitait d'avoir des voitures de garées le long de la route en particulier lors des grandes marées. Celui-ci devait être en terre herbe ce qui n'a jamais été le cas et ce qui génère de la poussière sachant que les vents sont très souvent d'ouest.

J'avais demandé à l'époque qu'il soit reculé d'un mêtre environ pour pouvoir faire un petit jardin afin d'éviter que les gens qui se garent ne soit pas trop prés de mon terrain.

Rien n'a été pris en compte.

Je peux vous assurer qu'il est particulièrement désagréable de voir les gens s'asseoir pour manger un casse croute, de se dévêtir ou de déposer leurs sceaux de pêche sur mon mur que l'on soit présent ou pas.

De plus ce parking génère des jets de pierres lorsque celles-ci ripent sur le flan de pneus provoquant des impacts sur les voitures et un risque de blesser des personnes.

Ce parking est aussi très fréquenté par les campings cars, trop facilement accessible la barrière d'entrée étant beaucoup trop haute, 2m signalé sur les panneaux, en réalité 2.15m pour les empêcher de rentrer stationner, les panneaux d'interdiction ne sont absolument pas respectés:
Il serait important d'y remédier rapidement en descendant cette hauteur à 1.80m maxi. Je crois qu'il y a déjà eu des demandes à ce sujet.

Les sites campings caristes font état de cet emplacement agréable avec vue mer, toilettes avec eau et terrain de jeux. On peut même y voir une mention précisant que le stationnement est interdit la nuit mais qu'il n'y aucun risque personne ne surveillant. En fait un camping gratuit!

Je sais que vous avez reçu des photos faisant état de nombreux campings cars stationnés parfois plusieurs jours sur ce parking considéré comme un camping gratuit.

Je peux même vous en transmettre des toutes récentes, du 8 et 9 juin 2024 entre autre.

Je ne vous parle pas du jeu de boule!

Aussi concernant les toilettes installées en juin 2023, la porte est très souvent mal fermée la laissant battre au vent et permettant l'accès de jour de nuit comme de jour. Lors de l'enquête publique j'avais demandé si vous saviez si ça ferait du bruit, vous m'aviez répondu que non alors que vous n'étiez pas en mesure de savoir le nombre de décibels émis, pas plus que le constructeur que vous aviez appelé en ma présence. Contrairement à ce que vous m'aviez dit il y a un peu de bruit, et j'en profite pour vous demander de voir si un filtre à la trappe de ventilation ne réduira pas ce bruit. Je pense que oui.

J'ai conservé les échanges avec Mme et Mr KESSLER enquêteur public, si vous souhaitez les voir. Merci.

J'espère que vous prendrez en compte mes remarques afin de mettre cet abri bus ailleurs s'il vous plait. J'ai regardé il y a d'autre endroit pour un abri bus sans nuire à la sécurité et la tranquillité de gens et à la sécurité des enfants.

Si vous le souhaitez je pourrais vous en indiquer et pour cela j'aimerai être associé à votre interrogation.

Je pense qu'au niveau nuisances nous sommes largement servis et que vous comprendrez nôtre désapprobation.

Cordialement G. GIRAULT

M et Mme Esnault Dominique

Résidents au 4 chemin de la fosse La Prée 44770 La Plaine Sur Mer

A l'attention de M. Francis YGUEL

Commissaire enquêteur Mairie de La Plaine Sur Mer Place du Fort Gentil

Par la présente, nous tenons à vous signifier notre opposition au projet de mise en place d'un module sanitaire adapté aux nouvelles normes, sur le parking du chemin de la fosse, voie sans issue et comme il est précisé parking très fréquenté toute l'année.

Les causes de notre opposition :

1) Enlèvement des ordures ménagères sur un espace réduit, effectivement le camion ne pourra plus effectuer son retournement

A SAVOIR:

- a) Réduction du parking à 9 places
- b) Stationnement de véhicules en tout genre de jour comme de nuit, type VAN et campingcar, même avec une signalisation qui la réglemente en l'interdisant

2) Réduction de l'espace parking

- a) Reste 9 places, lorsque le parking est complet, les véhicules se stationnent tout au long du chemin sous les panneaux d'interdiction, et du fait gênent les entrées des résidents et notre entrée sert d'aire de retournement
- b) Circulation très importante dans un chemin sans issu, effectivement celui-ci dessert 10 propriétés avec en plus une aire de pique-nique qu'on ne peut ignorer
- c) Une circulation très compliquée par certain moment (grande marée) avec la réduction du parking elle deviendra saturée

3) Nuisances visuelles et sonores :

- a) L'ancien sanitaire était intégré dans la végétation et ne gênait en rien l'aspect visuel de notre espace remarquable
- b) Le nouveau module se trouverait juste face à notre entrée

c) Avec ce nouveau module sanitaire, cette aire de pique-nique excentrée ou tout le monde vient s'y cacher, ou personne ne vient contrôler celle-ci deviendra un camping, situation déjà vécue (personnes nues faisant leur toilette à l'ancien bloc, toiles de tente installées sur l'aire de pique-nique)

SOLUTIONS PRATIQUES

- 1) Installation du bloc sanitaire sur le parking de la Prée à la vue de tout le monde et très fréquenté, ou il y en avait déjà eu un par le passé
- 2) Installation du bloc sanitaire à l'intersection de la route du Jarry et du Bd de la Prée à côté des containers
- 3) Installation du bloc sanitaire sur l'aire de pique-nique au n°63 du Bd de la Prée
- 4) Signalisation chemin de la fosse interdisant le stationnement à tout véhicule habitable

Etant les premiers concernés merci de bien prendre en considération notre demande

M et Mme Esnault Dominique

Madame Claudie SONNET 51 Boulevard de la Tara 44770 La Plaine sur Mer claudie-sonnet@bbox.fr

La Plaine Sur Mer le 18 juin 2024

Objet / Enquête publique, création d' un abri bus

Monsieur le Commissaire enquêteur

Par affichage vous nous informez de la création d'un abri bus à l entrée du parking du Ménigou., soit en face de mon domicile, en invoquant une demande des parents, la sécurité des enfants...

Certes ces raisons sont entendables, mais pourquoi rajouter une "animation" supplémentaire sur ce parking?

Outre l'usage en continu des toilettes, ce parking est complet aux heures des marées.

Il est aussi occupé par des assimilés camping caristes qui se l'aproprient commme camping (photos jointes).

Les voitures rentrent et sortent en permanence...

Vous donnez comme argument la sécurité des enfants.

Cependant ils seraient autant en sécurité sur le parking de port Giraud, la distance étant quasiment égale de celle de l'arrêt actuel. (200m parking Ménigou, 250m parking Prt Giraud)

Vous invoquez également la facilté que les parents auraient pour déposer leurs enfants en voiture (donc l'éloignement de l'abri bus importe peu) et faire facilement demi-tour sur le parking (encore des entrées et sorties? Sur quels horaires?)

Le parking de Port Giraud serait plus approprié, étant plus vaste.

Qu'entendez vous faire justement pour la sécurité des enfants par rapport à la vitesse excessive sur ce boulevard et en particulier sur la ligne droite menant au parking où la visibilité est casiment nulle à sa sortie.

Il conviendrait de ne pas rajouter aux propriétaires, limitrophes de ce parking des nuisances sonores supplémentaires à ce qu'ils supportent déjà:

Telles que la vitesse excessive sur le Boulevard, les entrées incessantes, le bruit engendré par l'aire de jeux et de pique-nique, le terrain de boules uitilisé jusqu'à des heures... les toilettes, les assimilés camping caristes et leurs invivilités.

A tout cela se rajouterait une pollution visuelle, "la vue mer" étant fortement impactée.

J' espère que vous prendrez en compte ces éléments pour revoir l'emplacement de cet abri bus.

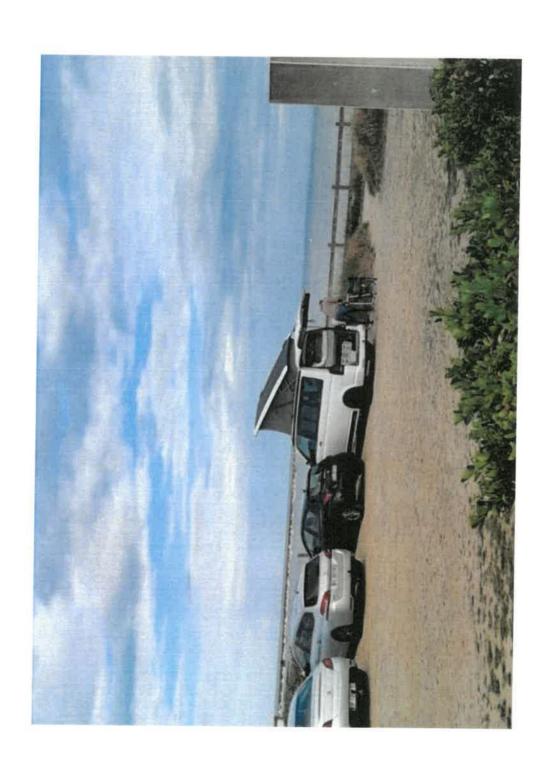
Je vous prie Monsieur de recevoir mes salutations.

Claudie Sonnet









Maire La Plaine - Enquête Publique

De:

claudie-sonnet@bbox.fr

Envoyé:

lundi 24 juin 2024 11:52

À:

Maire La Plaine - Enquête Publique

Objet:

Fwd: abri bus

Pièces jointes:

IMG-20230522-WA0005.jpg; IMG-20230522-WA0000.jpg; 20230506_080615.jpg;

20230506_080611.jpg; abri bus la plaine-1.odt

Objet: abri bus

51 boulevard de la Tara

Veuillez trouver en pièces jointes mes remarques concernant l'implantation d'un abri bus sur le parking du Ménigou Cordialement **Claudie Sonnet**